COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT
DEPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2025-004
Séance du 19 MAI 2025 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian (à partir de 20h au point n°4), DURAFOUR Vincent, Mme GREMAUD Marie-Agnès, Mrs LESCHUITTA Pascal, MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absente excusée : Mme JUILLARD Béatrice.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : Monsieur Didier ZANARDI.
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :
- Aménagements d'un cheminement doux Route de Géovreissiat – CR réunion ADIA/Commune/ Agence Routière du 17/04/2025 – Accompagnement travaux communaux – Plan de financement.
- Enfouissement des réseaux Route de Géovreissiat (secteur Rue de Béard/Impasse Au Pommier).
- Décision Modificative n° 1 pour 2025 – Réajustements budgétaires.
- Logement communal : avancement des travaux.
- Salle polyvalente – réunion de la commission suite aux dernières installations.
- Personnel – Constitution d'un Comité des Œuvres Sociales communal
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : dispositif de cession de barnums aux communes pour les associations locales.
- Informations diverses :

. OAP Berbois – Projets d'aménagements locatifs.
. Maison de santé du Frêne
. Projet photovoltaïque
. Communication de l'Arrêté portant déclaration d'intérêt général les travaux de restauration hydromorphologique/écologique de l'Oignin dans la plaine d'Izernore.

2025-1905-001 - AMENAGEMENTS DE CHEMINEMENTS MODE DOUX ET DE SECURITE ROUTE DE GEOVREISSIAT – Demande d'Accompagnement aux Travaux Communaux et approbation du plan de financement :

Monsieur le Maire rappelle la décision du 24 février 2025 approuvant l'étude de faisabilité pour les aménagements de cheminements modes doux Route de Géovreissiat, depuis la Rue de Béard jusqu'à la Mairie, soit près de 1 500 mètres pour un coût estimé à 993 000 € TTC, y compris la maîtrise d'œuvre, mais hors couche de roulement. L'Agence ADIA est missionnée pour ce projet dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût de 13 200 € TTC.
Monsieur COMTET fait pat de la rencontre Commune/ADIA/Agence Routière du 17 avril 2025.
Le Département a prévu une réfection de la chaussée en MBCF inscrite au meilleur des cas au programme complémentaire de travaux 2027, pouvant être reportée en fonction des priorités.
L'Agence Routière conseille la commune de solliciter l'Accompagnement aux Travaux Communaux qui pourrait permettre à la commune de prendre en charge le coût de réfection de la bande de roulement et le département verserait sa participation.
Le Département pourrait également subventionner ces aménagements à hauteur de 15 % du montant HT de 813 030 € (travaux et maîtrise d'œuvre), soit 121 900 €. Cette opération est susceptible de bénéficier des aides :
. de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou de la DETR,
. de HBA au titre d'un fonds de concours de 20 %, avec un plafond de dépenses 500 000 €,
. de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement de modes doux.

Monsieur COMTET expose le problème de prise en charge du revêtement de la chaussée. Les reprises d'accotements seront en enrobé dans le cadre des travaux communaux et la chaussée sera refaite en Matériau Bitumineux Coulé à Froid de faible épaisseur déposé directement sur l'ancienne chaussée par le département l'année suivante. Il y aurait donc 2 revêtements différents. Avec l'accompagnement aux travaux communaux, la commune peut prendre en charge la réfection de la chaussée en même temps que ses travaux avec participation du Département. S'est également posée la question de reprendre cette route en voirie communale ; toutefois cette solution retarderait la réalisation des travaux : régularisations foncières, alignements existants…
Le conseil municipal débat sur les possibilités et le financement envisagé.
Monsieur COMTET rappelle que la consultation de MO est en cours et que le choix du maître d'oeuvre devrait intervenir en juin ; celui-ci devra proposer et répondre au souhait budgétaire de la commune.
Monsieur MAURON souligne que dans les secteurs étroits un aménagement de chaque côté de la chaussée pourrait poser problème, comme c'est le cas rue de la Croix, entre la miellerie et l'impasse de l'école (croisements difficiles).
Monsieur COMTET précise que les aménagements sont prévus sur le côté gauche de la chaussée depuis l'intersection rue de Béard jusqu'au local technique, puis à droite jusqu'au parking de la mairie. Une simple bordure franchissable sera mise en place sur le côté opposé afin de retenir la chaussée.
Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'aménager des cheminements modes doux, de sécuriser la circulation des usagers de la Route de Géovreissiat et de coordonner les travaux avec la réfection de la couche de roulement, confirme l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence 01 pour un montant total estimé à 826 730 € HT, maîtrise d'œuvre comprise, décide de solliciter l'aide du Département au titre de l'Accompagnement aux Travaux Communaux et approuve le plan de financement suivant :

. Etat – DSIL ou DETR 20 % :	162 600 €
. HBA - Fonds de concours 20 %, plafond dépenses 500 000 € :	100 000 € (12,3 %)
. Département 15 % :	121 900 €
. Région 5 % :	40 600 €
. Total des subventions sollicitées :	425 100 € (52,3 %)
. Commune, dont emprunt :	387 930 € HT (47,7 %).

2025-1905-002 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE GEOVREISSIAT – SECTEUR INTERSECTIONS RUE DE BEARD/IMPASSE AU POMMIER :
Monsieur le Maire communique, conformément au souhait du conseil municipal du 24 mars 2025, la nouvelle estimation financière réalisée par le SIEA pour l'enfouissement des réseaux Route de Géovreissiat, sur le secteur identifié entre les intersections Rue de Béard et l'Impasse au Pommier.
. Electrification rurale 350 000 €, dont 10 % de reste à charge à la commune, soit 35 000 €. Cette participation est à inscrire en fonds de concours en investissement.
. Génie civil Télécom 60 000 €, dont 70 % de reste à charge communal, soit 42 000 €. Cette participation doit être inscrite en participation en section de fonctionnement.
. Eclairage public, 7 points lumineux, participation communale estimée à 16 000 €. Comme pour le génie civil, cette participation sera inscrite en fonctionnement.
La participation communale s'élève à 93 000 € dont une part importante est à inscrire en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal débat sur le coût de ces travaux et notamment la part génie civil Télécom ; considérant la nécessité d'enfouir les réseaux sur le secteur du bas de la Route de Géovreissiat, dans le cadre des cheminements mode doux, il valide l'estimation financière réalisée par le SIEA et décide de voter les crédits correspondants au budget 2025 par décision modificative.

2025-1905-003 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2025 :
Madame Martine BRISSET, adjointe en charge des Finances, informe que suite aux différentes décisions prises au cours de la présente réunion et au vu des ajustements budgétaires à réaliser suite aux récentes notifications, il convient de modifier le budget prévisionnel 2025.

- Enfouissement des réseaux route de Géovreissiat :

. Compte 65568 : Contribution communale : Génie civil télécom : + 42 000 €
Eclairage public : + 16 000 €.

. Compte 204182 – Opération 71 : Fonds de concours électrification rurale : + 35 000 €.

- Modernisation éclairage public – Avant-Projet Définitif : 112 393,30 € de participation communale, soit 61 820 € financés sur 12 ans en Intracting avec une annuité de 5 846 € à compter de 2026 et un reste à financer en investissement de 50 574 €, prévu initialement à 61 574 €.

. Compte 65568 : Annuité Intracting : - 5 400 €

. Compte 204182 – Opération 64 : - 11 000 €.

- Vente de bois : La commune a réalisé, en 2024, une vente de bois sur la parcelle 8.a pour une valeur de 12 620 €. L'acheteur n'a pas procédé au paiement de cette acquisition dans les délais impartis et la vente a été annulée le 31 mars 2025 avec mise en place d'une pénalité de 2 724 €. Il convient d'annuler la recette réalisée en 2024 par un mandat au compte 673 titre annulé sur exercice antérieur de 12 620 €, et d'inscrire une recette de 4 026 € au compte 75 correspondant à la pénalité à adresser à Monsieur PRALON et aux frais de garderie de 1 302 € payés à l'ONF pour cette vente et à restituer.

. La parcelle 8.a a été remise en vente en avril et une offre globale avec la parcelle 7 a été acceptée pour un montant de 25 500 €, soit une recette à inscrire au compte 7022, coupes de bois.

- DGF 2025 : Le montant des dotations a été notifié et la baisse est plus importante que prévue au BP 2025. La dotation forfaitaire s'élève à 8 109 €, soit – 3 891 € par rapport aux prévisions et – 5 652 € rapport à 2024, soit – 41 %. La Dotation de Solidarité Rurale s'élève à 21 965 €. Il est proposé de réajuster comme suit les prévisions :

. Compte 74111 – dotation forfaitaire : - 3 900 €

. Compte 741121 – DSR : + 900 €.

- FCTVA : L'arrêté attributif 2025 a été notifié suite aux états déclaratifs transmis en début d'année à la Préfecture. La recette d'investissement est réajustée de + 9 800 €.

L'équilibre des ajustements en fonctionnement s'élève à 2 106 € à imputer aux comptes 61 ou 65.

Monsieur le Maire informe que l'impact de ces ajustements diminue la capacité d'autofinancement en investissement de 40 800 €. Il convient de revoir à la hausse le montant prévisionnel d'emprunt de + 55 000 €, soit un total de 1 030 000 €. Il rappelle que ce montant ne tient pas compte des financements attendus pour les travaux route de Géovreissiat et du reversement du FCTVA en année N+1 (part financée en N par prêt relais, incluse dans ce montant global).

Le Conseil Municipal prend acte de ces propositions et débat sur les ventes de bois. Il constate que l'ONF a bien géré l'annulation de la vente 2024 de la parcelle 8.a et sa nouvelle offre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté la modification budgétaire 2025.

LOGEMENT COMMUNAL – Avancement des travaux :

Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER informe que des devis ont été acceptés pour un montant total de 46 200 € TTC. Une réunion de cadrage et démarrage des travaux s'est tenue avec les entreprises le 13 mai dernier. BM Electricité interviendra début juin, Pro Chauffage Zanardi suivra et pourra même travailler au même moment que l'électricien, Akkaya Peinture pourra intervenir dès juillet, suivi de Carrelage du Haut-Bugey et Aviva installera ensuite la cuisine. Les travaux pourraient être achevés dès septembre.

La commune percevra une aide de 8 144 € de Haut-Bugey Agglomération. La demande auprès du Département a été abandonnée car le dispositif ne permettait pas de fixer librement le montant du loyer et limitait les conditions d'attribution, notamment la possibilité de proposer le logement à la directrice de l'école. La Région n'aidera pas ce projet, car le volume des recettes générées par la location, par rapport au montant des travaux, ne permet pas l'intervention régionale.

Monsieur COMTET informe que la location de ce logement a été proposée à Claire MANGIER, directrice de l'école qui accepte de l'occuper à compter du 1er octobre 2025, au terme de la dédite de 3 mois du logement qu'elle loue actuellement. Le montant du loyer devra être voté lors du prochain conseil municipal.

SALLE POLYVALENTE – Equipement et fonctionnement :

Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER informe que le nouveau fourneau (feux gaz et four électrique) a été installé tout récemment. L'acquisition auprès de Froid et Machines et l'installation s'élèvent à 4 620 €. Il a été nécessaire d'installer une protection/alimentation d'une prise de courant par BM Electricité pour un coût de 893 €. Après vérification des équipements et comptes-rendus des visites de contrôles des installations, il n'est pas utile de déplacer les bouteilles de gaz à l'extérieur.

Les services techniques ont installé 3 stores permettant d'assombrir la salle côté vidéo-projection pour un coût d'acquisition de 149,70 € TTC. Ils devraient, selon emploi du temps à l'automne, remplacer le bardage à l'entrée.

Madame BRISSET ajoute que suite aux dernières locations, des riverains se sont plaints du bruit. En vue de la mise en place d'un protocole pour les états des lieux (dosettes nettoyage des sols, vérification des installations…) et des nouvelles consignes d'utilisation de la salle (bruit, états des lieux, usages, fonctionnement, nettoyage,…), une réunion de la commission est fixée au 26 mai 2025 à 19h en mairie.

2025-1905-004 - REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES – DISPOSITIF DE CESSION DE BARNUMS :

Monsieur le Maire communique l'information de la Région en faveur d'un nouveau dispositif visant à soutenir le tissu associatif des communes de moins de 2 000 habitants, véritable vecteur de lien social et d'animation des territoires ruraux.

Ce dispositif consiste à mettre à disposition des communes, via une convention, un barnum de qualité 3x3 qui sera destiné aux associations locales. Cet équipement sera cédé à titre gratuit par la Région, la commune s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum à la destination exclusive des associations communales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et sollicite la mise à disposition par la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un barnum à la commune, au profit des associations locales.

2025-1905-005 - CONSTITUTION D'UN COMITE DES ŒUVRES SOCIALES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 :

Monsieur le Maire informe que le personnel communal s'est réuni en assemblée générale le 31 mars 2025, afin de constituer un Comité des Œuvres Sociales ayant pour objet de gérer les œuvres sociales des personnels actifs et retraités de la Commune, d'entretenir et développer des liens d'amitiés entre ses membres, agents de la collectivité, par des activités ludiques, culturelles, de loisirs et sociales. Le siège social est fixé à la Mairie de Béard-Géovreissiat.

Monsieur le Maire précise que pour faire partie de l'association, il faut être agent salarié (titulaire, stagiaire, ou contractuel de plus de 6 mois d'ancienneté) ou retraité de la commune de Béard-Géovreissiat. La qualité de membre s'acquiert par l'adhésion volontaire et l'acquittement d'une cotisation annuelle fixée pour 2025 à 15 € par membre.

Les ressources de l'association comprennent :

. le montant des cotisations, les participations de la commune de Béard-Géovreissiat, les produits et recettes dégagés de ses activités propres, les dons.

Le budget prévisionnel de 1 000 € concerne : 1 repas annuel / l'adhésion au réseau Cezam / l'achat et la vente de chèques cinéma / la billetterie / les évènements sportifs et ou de loisirs, les groupements d'achat et plus globalement les activités de l'association. Le comité sollicite une participation communale de 900 €.

Les participations financières de la commune de Béard-Géovreissiat au fonctionnement du Comité sont votées chaque année par le Conseil Municipal de Béard-Géovreissiat. Leurs conditions d'évolution sont fixées en dernière instance par la commune de Béard-Géovreissiat.

Monsieur COMTET ajoute que lors des entretiens annuels avec les agents, il leur avait été proposé une adhésion au CNAS. La cotisation par agent, à la charge de la collectivité employeur, s'élevait à 217 €, soit pour 7 agents un montant annuel de 1 519 € représentant 0,79 % de la masse salariale. La majorité des agents n'avait pas souhaité adhérer, car le montant de la cotisation était trop élevé par rapport aux avantages dont ils pouvaient bénéficier.

Ils préféraient s'orienter vers un COS local dans lequel ils gèrent les activités, notamment l'adhésion au réseau Cezam, pour un coût moindre à la charge de la commune.
La participation communale de 900 € sollicitée par le Comité représente 0,47 % de la masse salariale 2024.
Monsieur Daniel MAURON n'est pas favorable à la mise en place d'un COS, il aurait préféré une augmentation de l'enveloppe des chèques cadeaux en fin d'année.

Considérant que le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal permettra de favoriser une entente et un climat social bénéfique aux conditions de travail des agents communaux, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE de Monsieur MAURON, prend acte de la constitution d'un Comité des Œuvres Sociales du personnel communal et vote l'attribution d'une participation communale au fonctionnement du Comité de 900 € pour 2025. Toutefois, le Conseil Municipal ne s'engage pas sur le renouvellement de son soutien. Il souhaite que la première année de fonctionnement serve de test et demande qu'un bilan d'utilisation de cette aide lui soit communiqué en début d'année 2026 (participation aux activités du réseau Cézam…).

INFORMATIONS DIVERSES :
. **OAP Berbois – Projets d'aménagements locatifs** : Monsieur COMTET communique le projet d'un ensemble petit collectif de logements locatifs/et logements séniors proposé sur une partie de l'OAP prévue en Berbois. Il ajoute qu'il s'agit simplement d'un 1er contact. Cette ébauche de 12 logements densifie trop l'espace disponible.

. **Maison de Santé du Frêne** : Monsieur COMTET communique le courrier co-signé par Messieurs les Maires de Saint-Martin du Fresne et Vieu-d'Izenave en faveur du financement du salaire chargé de la secrétaire médicale de la MSF à Saint Martin du Fresne. Le Conseil Municipal s'interroge sur les possibilités d'accueil de nouveaux patients compte tenu du taux de fréquentation actuellement élevé. Monsieur COMTET fait part du projet de création d'un centre de santé sur le territoire de Nantua/Montréal La Cluse en lien avec le Département et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

. **Projet photovoltaïque** : Orion Energie avait étudié un projet photovoltaïque minisol sur un terrain communal en Senand. Toutefois, après visite sur le terrain, il s'avère que la configuration (exposition, profil, relief, accès) ne permet pas cette installation. Projet non abouti.

. Monsieur COMTET communique **l'Arrêté préfectoral du 26 mars 2025 portant déclaration d'intérêt général les travaux de restauration hydromorphologique/écologique de l'Oignin dans la plaine d'Izernore**.

. Monsieur COMTET informe de la mise en place d'une **collecte solidaire de téléphones** du 5 juin au 25 juillet 2025. Les anciens portables, pour leur donner une seconde vie, peuvent être déposés en mairie qui se chargera de les faire suivre à Haut-Bugey Agglomération.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 23 juin 2025 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de Séance,

Didier ZANARDI

Le Maire,

Laurent COMTET

MAIRIE DE VIEU-D'IZENAVE
AIN

ARRETÉ le 23 juin 2025.